



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton de Rixheim
Mairie - Maison villageoise - 3 rue Séger 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

CT/NN

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2020
à 19 heures 30 / CTC/CPI Salle de réunion**

ATTENTION : étant donné la situation d'état d'urgence sanitaire, la réunion se tiendra dans la salle de réunion du Centre Technique Communal, 1 rue des Vosges. Le port du masque sera obligatoire.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 octobre 2020.
2. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021.
3. Convention de délégation de la compétence eau avec Mulhouse Alsace Agglomération.
4. Révision du montant de la redevance communale d'assainissement.
5. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 novembre 2020 et approbation de la méthode d'évaluation retenue.
6. Délibération portant création d'un emploi permanent de gardien du point déchet vert communal.
7. Modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres intercommunaux (Brigade Verte)
8. Déclassement d'un chemin rural.
9. Subvention exceptionnelle au Conseil Départemental des Alpes Maritimes (sinistrés du Sud de la France en octobre 2020).
10. Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école Katia et Maurice Krafft d'Ottmarsheim (matériel de test psychologique pour les élèves du collège).
11. Subvention dans le cadre des actions pédagogiques 2021 au collège Ottmarsheim.
12. Subvention exceptionnelle Armée du Salut.
13. Subvention exceptionnelle CARITAS.
14. Subvention exceptionnelle Resto du Cœur.
15. Subvention exceptionnelle Secours Populaire
16. Subvention exceptionnelle AFM Téléthon.
17. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
18. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
19. Divers.

Petit-Landau, le 10 décembre 2020.

Le Maire

Carole Talleux

Mairie ouverte au public le :
Lundi et vendredi de 9 h 00 à 11 h 00, le mardi de 16 h 00 à 19 h 00
et le jeudi de 9 h 00 à 11 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00 et sur rendez-vous.